



aucune nouvelle de la juge d'instruction

Par **victime1**, le **30/08/2022** à **15:46**

Bonjour,

Ca fait 12 mois (1an) et quelques jours que j'ai fait un dépôt de plainte avec constitution de partie civile. J'envoie régulièrement des courriers au juge d'instruction car je suis toujours victime d'infractions pénales aggravées en continu (crimes et délits aggravés).

Mais je ne reçois aucune nouvelle, aucun courrier de la juge d'instruction : RIEN. Silence totale.

La juge d'instruction n'a pas traitée ma plainte. Je suis à l'agonie, en grande souffrance et grande vulnérabilité.

La juge a connaissance de ma situation mais elle reste silencieuse. Les greffiers m'ont tous manipulé, maltraité en me baratinant.

J'ai écrit un courrier au président du tribunal judiciaire du département il y a quelques jours.

J'ai besoin d'une aide sérieuse, SVP

Par **P.M.**, le **30/08/2022** à **15:55**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous avez un courrier préalable du Procureur de la République indiquant son refus d'engager des poursuites...

Par **victime1**, le **30/08/2022** à **16:10**

Le juge d'instruction doit être saisi quand il s'agit de crimes et délits aggravés. Mais la juge ne donne aucune nouvelle. Je suis victime de corruption judiciaire.

Par **P.M.**, le **30/08/2022** à **16:16**

Vous n'avez pas répondu à mon interrogation car sans ce courrier jointe à votre plainte avec constitution de partie civile envoyée au Juge d'Instruction, elle n'est pas recevable...

Par **victime1**, le **30/08/2022** à **16:26**

J'avais joint le courrier du procureur général et joint copies des plaintes au procureur de la république.

La plainte avec constitution de partie civile a été enregistrée, mais la juge n'a rien fait ! Je n'ai reçu aucun courrier, comme me l'affirmaient les greffiers.

Par **P.M.**, le **30/08/2022** à **16:49**

Donc vous avez bien un courrier préalable du Procureur de la République indiquant son refus d'engager des poursuites...

Vous ne pouvez pas affirmer que la juge d'Instruction n'a rien fait, vous n'en savez rien formellement et si les Greffiers vous disent que vous auriez dû recevoir un courrier, il faudrait déjà essayer de comprendre pourquoi ce n'est pas le cas...

Si vous avez un avocat, il pourrait vous aider...